

Image not found or type unknown



Mes droits en déplacement?

Par **tonyjojo**, le **11/02/2008** à **19:35**

Bonjour rnJe suis plombier, je travaille sur Marseille et l'entreprise m'employant est également sur Marseille. Je suis en déplacement sur Paris. Que doit prendre en charge mon patron en ce qui concerne le logement, les déplacements pour aller de l'hôtel au chantier et les repas? Ai-je également droit à une prime de déplacement? Je suis parti le dimanche soir, est-ce que ce jour doit être payé? Je vous remercie d'avance